



En présence pour la direction d’Elisabeth Ferraz, Présidente de l’instance, Augustin De Laigue, RH

En présence des représentants de proximité dont la secrétaire de l’instance, Veronique Paille-Vecchia, secrétaire de l’instance, Marçais et Isabelle Clapier.

Présentation du DUER pour la direction de la sureté en la présence de Madame Nathalie Wenlik.

Le papripact n’est pas finalisé il a été envoyé au CODIR pour travailler sur les actions des documents de travail, il devrait être prêt mi-novembre pour les actions à mettre en œuvre courant de l’année.

Pas de risques 1 à part celui sur le Covid et 7 risques 2 sur lesquels il faudra travailler.

Risques 15 : psychosociaux : des actions ont été clairement identifiées car il y a eu beaucoup de mouvement dans cette direction, Impact en charge de travail, charge émotionnelle, organisation du travail : contenu, relation, contexte ...

De nombreuses incivilités ont été notées à l’encontre des collaborateurs de cette direction. Certaines actions ont déjà été mises en place telle que la lettre de l’APS, mensuelle, avec des communications sur les postures par exemple.

Il y a 12 collaborateurs au sein de cette direction et deux postes en consultation.

Thèmes proposés par les Représentantes de proximité du personnel

Thème : Départs volontaires

Question 01 : La Direction a-t-elle mis en place l’accord de Projet d’Entreprise au sujet du remplacement des salariés partants dans le cadre du dispositif de départs volontaires ? Quel est le taux de remplacement des salariés partants dans la famille Gestions d’Entreprise et IMG ?

→ Le projet d’entreprise prévoit 1000 recrutements pour 2000 départs, le taux de remplacement est de 1 sur 2 pour la famille.

Il y a eu de la mobilité interne et des recrutements externes sur les postes vacants.

Des données plus précises seront annexées au compte rendu de la direction.

Sur la famille finance, 7 départs en retraite, 1 projet pro sur 2020, sur 2021, 4 départs en retraite et 3 projets professionnels pour IMG, 3 départs retraite, 10 départs projet pro, sur 2022, 3 départs retraite finance, IMG : 5 départs retraite prévus.

Thème : Respect des horaires de travail

Question 02 : De nombreuses réunions sont programmées à 13 h, voire à 18 h 30 : la Direction pourrait-elle rappeler aux managers et aux collaborateurs la règle du respect des horaires de pause du midi et du soir ?

Le respect d'un quart d'heure de battement entre chaque réunion lorsque l'on fait des invitations peut-il être appliqué ? L'outil Outlook pourrait-il donc être adapté à des séquences horaires de 15 minutes –et non plus de 30 minutes- avec une programmation systématique d'espace-temps entre chaque réunion ?

→ La direction va recommuniquer sur les horaires de réunions. Pour la question Outlook, une question sera posée aux services techniques sur les possibilités de faire un réglage par quart d'heure.

Question 03 : Lors des ateliers de reprise, nous avons détecté un ensemble de problèmes une direction. Ainsi nous avons entendu une directrice mentionner son envoi de mails à ses collaborateurs les dimanches, soirées, jours fériés, congés, maladie avec demande de réponses immédiates, de même des appels téléphoniques pendant ces créneaux en dehors des horaires de bureau. Les horaires de travail ne sont visiblement pas les mêmes pour la Directrice et ceux de ses collaborateurs.

La Direction peut-elle nous indiquer comment les collaborateurs peuvent-ils gérer les débordements de management abusif de leur Direction ?

→ La direction est alertée sur cette problématique. Des mesures vont être prises.

Thème : Formation

Question 04 : Point sur les formations individuelles : comment seront prises en compte cette année les demandes de formations issues des entretiens annuels/pro et quelle communication aux collègues sur le sujet ?

→ Tous les entretiens annuels sont étudiés par Elisabeth Ferraz et son équipe pour analyser les demandes individuelles.

Ce qui est souhaité, c'est qu'une fois le PDC validé, la RH revienne vers les managers pour caler une date de formation qui coïncide avec les charges d'activité.

Thème : Ressource Humaines

Question 05 : Durant les COCA, les grilles sur chaque candidats sont établis et analysées, et des discussions sont engagées

→ La liste des candidates pour les emplois 1 à 8 est transmise aux OS, l'information à transmettre aux candidats retenus appartient au RH.

Appels pour les non présélectionnés lorsque c'est le cas par les RH.

Dans cette famille, la DRH s'engage d'appeler les candidats et d'expliquer les raisons pour lesquelles les candidats ne sont pas retenus.

Durant les COCA, les grilles de candidats sont retenues, et des discussions sont engagées. Les membres du COCA sont les responsables du développement RH et les membres du développement RH et la séance est présidée par Emmanuel Salanon.

Question 06 : Où en est-on sur la demande faite à plusieurs reprises sur le sujet des jours handicap qui ne doivent pas être visibles par les managers ?

→ La demande a été remontée et il est impossible de faire autrement, techniquement et manuellement. Une réflexion doit être menée sur ce qui est envisageable de faire.

Question 07 : Quels moyens la Direction a-t-elle l'intention de mettre en place en vue d'une cohérence entre les préconisations liées à la gestion de la pandémie et la réalité d'occupation des bureaux ? (bureaux collectifs, sans ouverture de fenêtre, sans paravents de plexiglass) ? A qui les salariés doivent-ils s'adresser pour prévenir les manquements ?

→ Sur le sujet du retour sur site, une communication a eu lieu le 30 septembre dernier avec un kit de retour sur site. En cas de manquement, s'adresser aux managers ou à la RH en cas de manquements des managers.

Thème : Télétravail

Question 08 : Pouvez-vous nous confirmer que le 1er novembre est la date confirmée d'entrée en fonctionnement de la gestion via mon kiosque des journées de télétravail ?

→ Il est prévu de déployer la nouvelle démarche des jours de télétravail le 29 octobre si les tests sont concluants.

Question 09 : Pouvez-vous nous confirmer que les alternants et CDD ont accès au télétravail après un délai de prise de poste de 2 mois ? La Direction a-t-elle l'intention de traiter à égalité les divers statuts de travailleurs dans l'entreprise ?

→ Sur l'alternance, le collaborateur est sensé apprendre et donc être en entreprise, cela reste compliqué que les alternants soient en télétravail.

Pour les secteurs de la famille, la DRH n'y est pas opposée pour les alternants déjà présents les années antérieures, il faut regarder pour les alternants en prise de poste car ils ont vraiment besoin d'accompagnement, l'alternant ne peut être présent dans l'entreprise si l'alternant est présent.

L'un des critères pour le télétravail est l'autonomie. Sans autonomie pas de télétravail. Ces critères sont applicables aussi bien pour les CDD que pour les alternants.

Question 10 : Au sein de la DAHP, les Ressources Humaines ont été qualifiées « d'incapables et d'incompétentes ».

Comment est appliqué l'accord sur le télétravail dans cette direction, compte tenu que toute l'organisation ne peut être centrée autour d'une seule personne, que des hiérarchies existent en son sein ?

→ Chacun a fait part de ses demandes de télétravail, le manager a défini des jours de présence obligatoire.

Les jours de travail obligatoires ne permettent pas d'appliquer l'accord en cas de tutorat de collègues en alternance.

L'entreprise est en période de test, si des modifications sont à mettre en place, des conclusions en seront tirées pour réorganiser le télétravail permettant de s'adapter.

Les avenants de télétravail sont en cours de signature électronique.

Thème : Divers

Question 11 : la Direction peut-elle informer l'ensemble des salariés au sujet de « la téléphonie pour tous » et la distribution des mobiles : plan de déploiement selon des directions, charte d'usage ?

→ Une communication va être faite début novembre.

Question 12 : la qualité de connexion à la WI-FI s'est dégradée dans les murs de MFTV : pouvons-nous avoir des informations à ce sujet, afin de pouvoir comprendre ce qui se passe ? Cela est-il dû à des économies d'échelle ?

→ Une nette augmentation des capacités wifi du bâtiment en raison de l'augmentation du parc entraîne des ralentissements ainsi que l'augmentation des différents usages, une analyse est en cours

Prochaine séance Prochaine réunion le 19 novembre!

N'hésitez pas à poser vos questions à Isabelle Clapier, votre représentant de proximité

Mobile : 06 16 79 38 83